

**DAPTA**

## Le torchon brûle entre les deux actionnaires

L'entreprise Leipold, les salariés et le comité d'entreprise reprochent à Green Recovery de ne pas avoir tenu ses engagements. Le directeur du site, Eric Masquelier, exprime aujourd'hui son inquiétude en affirmant que « si les salaires de décembre ont été payés », il n'est « pas sûr de pouvoir faire les payes de janvier ».

La saga de l'entreprise Dapta Mallinjouid continue. Après sa reprise par deux actionnaires<sup>(1)</sup> en octobre 2006 suite au jugement rendu par le tribunal de commerce de Thiers, l'entreprise de décolletage s'était fait oublier, n'alimentant plus la chronique.

Pourtant, si jusqu'à fin juin 2007 « les résultats étaient en phase avec le business plan, comme le précisait Eric Masquelier, directeur du site, le chiffre d'affaires connaissait des glissements dès juillet ». Des ripages conséquents qui s'avéraient d'ores et déjà très graves au regard de la trésorerie des six premiers mois de l'année 2007, qui avait toutefois bon an mal an su résister à la tempête. Mais, depuis l'été dernier, le 16 août en

particulier, la situation de l'entreprise Dapta technologies était devenue très fragile et ne tenait alors plus qu'à un fil.

Aujourd'hui, Eric Masquelier est toujours très inquiet, affirmant que « si les salaires de décembre ont été payés », il n'est « pas sûr de pouvoir faire les payes de janvier ».

### Les salariés et Leipold en colère

Comment l'entreprise thiernoise en est-elle arrivée là ? C'est la question que se posent aujourd'hui les salariés, le comité d'entreprise et, aussi étonnant que cela puisse paraître, la société allemande Leipold, co-actionnaire. Les trois parties demandent des comptes et mettent la pression à l'autre actionnaire,

Green Recovery, pour qu'il tienne ses engagements définis lors du jugement, soit investir 5 millions d'euros sur trois ans dont un million d'euros la première année.

C'est donc pour « obtenir des explications » que les salariés de Dapta Technologies et du comité d'entreprise ont décidé de saisir le tribunal de commerce de Thiers en référé dans le cadre d'une procédure d'alerte. Cette audience publique qui s'est tenue mardi après-midi en présence des avocats des trois parties (Me Guillaneuf pour les salariés, Me Théron pour Leipold et Me Kuntz pour Green Recovery) a donné lieu à de vifs débats. A l'issue de l'audience, le président du tribunal de commerce, Philippe



Les salariés de Dapta viennent de saisir le tribunal de commerce en référé, afin d'obtenir des explications.

Hospital a annoncé qu'une ordonnance serait rendue au plus tard le 28 janvier.

**Isabelle BARNERIAS.**

<sup>(1)</sup> Green Recovery et Leipold se sont associés à 50 % pour reprendre l'entreprise Dapta, l'un devant faire des investissements et l'autre apportant son savoir-faire.